



AGENDA 21 DES CULTURES

Compte rendu de la plénière du 18/02/2013

Hôtel des Pénitentes, 18h - 20h
54 participants

Objectif de la réunion : illustration de la mise en action de l'Agenda 21 des Cultures pour 2013

Ordre du jour :

- Les actions de la société civile : témoignage de certains des groupes de travail
- Les actions des structures : témoignage de la Ville d'Angers
- Echange autour de la gouvernance pour suivre les actions

DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

I. PRESENTATION

Temps de la co-construction de l'Agenda 21 des Cultures entre 2008 et septembre 2012 qui a vu de grandes réalisations :

- charte d'engagement co-écrite pour décliner les grandes orientations communes en matière de culture et de développement durable
- adoption en septembre 2012 des actions proposées par la société civile pour mettre en œuvre les orientations auparavant fixées

Depuis septembre 2012, l'Agenda 21 des Cultures est entré dans une nouvelle étape : sa mise en œuvre concrète.

Deux formes de mise en action du projet :

- **actions de la société civile** : différents acteurs qui se regroupent autour d'une action commune pour la mettre en œuvre
- **actions des structures** : structures qui choisissent de mettre en œuvre leurs propres actions en fonction de leur projet et de leurs besoins
- Toutes ces actions s'inscrivent dans le respect des valeurs de la charte d'engagement de l'Agenda 21 des Cultures

Chacun est libre de s'engager à tout moment dans la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 des Cultures, et de s'impliquer dans la dynamique collective en marche. Pour cela, contacter la mission développement durable : pamela.bailly@ville.angers.fr



III. EXEMPLES DE MISE EN ACTION DE L'AGENDA 21 DES CULTURES : ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Témoignage du travail de certains des groupes les plus actifs pour mettre en œuvre les actions de la société civile. Présentation du cheminement de leur démarche et de l'état de leurs réflexions.

Remarque :

- Ces témoignages constituent une illustration : d'autres groupes sont également formés et activement engagés dans une réflexion pour mettre en œuvre leurs actions
- L'ensemble des groupes de travail de la société civile restent ouverts à tous, à tout moment
- Les actions proposées par la société civile ne sont pas exhaustives : chacun peut venir proposer une autre action et former de nouveaux groupes de travail

1. Prendre en compte les cultures et les habitants dans les projets d'urbanisme

Gurval Reto, La Paperie

Résumé : travail autour de la cartographie sensible du territoire et des points d'équilibre. Volonté de réfléchir sur la ou les centralité(s) d'Angers et de faire changer la vision de la ville.

Objectif de mettre en place une résidence d'artiste pour travailler avec les habitants en fonction de différentes thématiques à définir (ex. culture, masse de béton, population, ...), puis d'ancrer les points d'équilibre par des œuvres plastiques.

Le groupe pourrait, par exemple, se mettre en relation avec Elsa Vanzande (artiste plasticienne) qui a travaillé sur les points de centralité à Marseille, Lyon et Paris, et fait partie du collectif « la folie kilomètre » qui travaille sur la perception de l'espace public et croise les pratiques artistiques avec l'aménagement du territoire et les sciences humaines.

Pour mettre en œuvre son action, le groupe pourrait s'appuyer sur la Paperie et le projet Rives Nouvelles¹. Un appel à projet a en effet été lancé autour de la création de parcours sur les berges de Maine en lien avec la thématique des cinq sens (regarder, écouter, toucher, sentir, goûter).

Echanges avec les participants

- **Pourquoi souhaiter travailler avec des artistes extérieurs à Angers ?**
 - Reconnaissance d'Elsa Vanzande qui est issue de la FAI AR – formation avancée et itinérante des arts de la rue – de la Cité des Arts de la Rue de Marseille. Un artiste extérieur apporterait par ailleurs un regard neuf sur le territoire angevin et la manière dont il est approprié par ses habitants.

Les groupes de travail restent ouverts à tous, à tout moment. Leur sujets de réflexion ne sont pas encore arrêtés et c'est grâce aux apports de nouveaux arrivants que les groupes pourront s'enrichir.



¹ Projet de reconquête des berges de Maine qui impactera de nombreux aspects de la ville : environnement, déplacements, culture, tourisme, développement économique, sports et loisirs, ...

2. Réinvestir l'espace public

Eric Aubry, La Paperie

Résumé : travail autour de la notion d'espace public et de la place de l'habitant et de l'œuvre artistique dans celui-ci.

Des questions posées :

- Que signifie l'espace public ?
- Quelle est la place de l'œuvre artistique dans l'espace public et comment peut-elle créer le débat ?
- Comment changer notre vision de l'espace public ?
- Quelle utilisation d'une œuvre d'art et comment se l'approprier ?

Objectif de passer une commande publique pour une œuvre artistique qui deviendrait un objet pratique, qui servirait aux personnes (désacralisation de l'œuvre artistique). Cet objet s'inscrirait dans le temps, pourrait évoluer et serait un moyen pour susciter le débat et les rencontres. Il pourrait également être une œuvre collective qui se déplacerait dans les quartiers.

L'une des pistes de travail du groupe est centrée sur les aires de jeux pour enfants. Face à la leur normalisation (formes, couleurs, usages, ...), la mise en place d'une véritable œuvre artistique permettrait de favoriser son appropriation dans l'espace public (nouveau rapport à l'œuvre en la touchant par exemple) et participerait à l'activité de loisirs des enfants. L'idée générale pour cette création artistique serait de faire avec et non pas pour les personnes.

Echanges avec les participants

- **Pourquoi ne pas aussi envisager de travailler autour du jeu pour les adultes ?**
 - Les réflexions du groupe de travail ne sont en rien figées. Un travail autour des aires de jeu pour les adultes est également envisageable. De nombreuses questions se posent encore et le groupe est ouvert à toute personne qui souhaiterait venir enrichir ces premières propositions.
- **Importance de travailler sur l'utilisation de l'espace public, notamment pour les jeunes. La pratique du parcours urbain pourrait être une piste de travail également.**
- **Quelle place des enfants dans la conception même de l'œuvre artistique ?**
 - Les enfants sont également créatifs et il faudrait les associer. Cette association entre les enfants et l'artiste permettrait par ailleurs aux enfants de davantage s'approprier l'œuvre. Cela suppose du temps mais aussi de définir la place de l'imaginaire et de la liberté de l'artiste, et celle de l'enfant dans ce travail.
- **Apport et piste pour associer les enfants à l'œuvre artistique :** travail des Francas (mouvement d'éducation populaire) autour des plaines d'aventure, où les enfants construisent quelque chose à partir de rien.
- **Importance de savoir ce qu'on utilise pour réaliser l'œuvre**
 - La question des matériaux respectueux de l'environnement devra également être abordée. Cela se fera lors de l'élaboration du cahier des charges.
- **L'œuvre artistique pourrait être installée dans un lieu puis ensuite déplacée dans un autre. Si différents lieux souhaitent la présence de l'œuvre, comment décider ?**
 - Cela pose la question de la gouvernance qui est au cœur de l'œuvre artistique.



Les groupes de travail restent ouverts à tous, à tout moment. Leur sujets de réflexion ne sont pas encore arrêtés et c'est grâce aux apports de nouveaux arrivants que les groupes pourront s'enrichir.

3. Organiser des temps de rencontres et d'échanges entre acteurs culturels

Marguerite Cottenot et Monique Houdebine

Résumé : travail autour de la notion d'échange et de convivialité entre les acteurs culturels.

Objectif de favoriser les échanges entre acteurs culturels pour faire émerger de nouvelles façons de faire, de nouvelles idées.

Le groupe pourrait identifier différents temps forts sur lesquelles s'appuyer (spectacles, concerts, inaugurations, prix littéraires, actions ciblées Agenda 21, ...) pour organiser ces moments de convivialité. Des associations volontaires pourraient les accueillir.

Une table ronde serait alors organisée sur une thématique précise. Des professionnels viendraient témoigner, ainsi que des associations et des habitants pour créer de véritables conditions de dialogue. Ce temps d'échange pourrait se faire 2/3 fois par an dans un premier temps, dans différents quartiers, afin de toucher différents territoires, acteurs, associations.

Grâce à la présence d'un membre du SAAS – structure et artistes associés solidaires – dans le groupe, l'organisation de telles rencontres pourrait s'appuyer sur l'inauguration de la Cité² en septembre 2013.



Les groupes de travail restent ouverts à tous, à tout moment. Leur sujets de réflexion ne sont pas encore arrêtés et c'est grâce aux apports de nouveaux arrivants que les groupes pourront s'enrichir.

4. Apports des participants sur les actions de la société civile

Cité d'eau

Action partenariale (maison de l'environnement, Francas, collectif CKM, ...) qui va être reconduite cette année. L'objectif général de cette action est de créer un temps fort pour sensibiliser sur l'importance de l'eau, bien commun vital, sur le territoire angevin et en lien avec d'autres territoires (« ici et ailleurs »). Des animations en directions de différentes générations et des actions associant les approches sensibles, artistiques, manuelles, intellectuelles, ... seront mises en place.

Cette action, en lien avec l'enjeu Agenda 21 des Cultures « relier culture et environnement », prendrait appui sur le projet « Cité d'eau » créé en 2012 et l'approfondirait.

La Cité

Dans le cadre de l'animation de la Cité, dont fera partie le SAAS – structure et artistes solidaires associés – des actions Agenda 21 des Cultures pourraient être envisageables.

² Lieu d'accueil, de promotion, d'information et de formation pour toutes les associations de la Ville d'Angers. Le SAAS fera partie des associations logées à la Cité.

III. EXEMPLES DE MISE EN ACTION DE L'AGENDA 21 DES CULTURES : ACTIONS DES STRUCTURES

Exemple de la Ville d'Angers pour montrer l'engagement des structures dans la mise en place d'actions Agenda 21 des Cultures.

Ce témoignage constitue une illustration puisque d'autres structures sont également engagées dans la mise en œuvre de leurs propres actions (dans le respect de la charte d'engagement de l'Agenda 21 des Cultures) : exemple du Quai et du Chabada qui sont venus témoigner lors de la plénière du 2 juillet 2012.

Actions de la Ville d'Angers

Philippe Valla, Ville d'Angers

Résumé

En plus de son engagement général dans la dynamique d'acteurs que constitue l'Agenda 21 des Cultures, la Ville d'Angers s'empare également du projet en le mettant en action.

Les différentes directions de la Ville ont été consultées pour mettre en place des actions 2012/2013 dans la collectivité. Décliné autour des enjeux de la charte d'engagement, elles sont en cours de finalisation.

Ces actions sont autant de nouvelles actions qui ont été lancées en 2012 ou le seront en 2013, que des actions déjà existantes qui sont en lien avec l'Agenda 21 des Cultures afin de prendre davantage conscience de leur portée.

De manière générale, ces actions montreront le travail en mouvement de la collectivité pour faire changer les pratiques, les usages et favoriser les initiatives collectives.

IV. LA GOUVERNANCE POUR SUIVRE LES ACTIONS

1. Rappel sur la gouvernance actuelle

- Mise en place dans le cadre de la co-construction du projet
- 4/5 séances plénières ouvertes à tous pour travailler, rendre compte et valider les étapes du processus
- Groupe partenarial (habitants, acteurs culturels, élus et agents de la collectivité) sur invitation et en charge de l'élaboration des plénières et de la co-construction de l'Agenda 21 des Cultures

2. Pourquoi renouveler la gouvernance

Nouvelle étape pour l'Agenda 21 des Cultures : il ne s'agit plus d'élaborer le projet mais de mettre en œuvre concrètement des actions, et de les suivre, veiller au respect des valeurs et fédérer les initiatives des acteurs du territoire.

3. Cadre général proposé par le groupe partenarial (modalités concrètes de mise en œuvre qui restent à inventer)

- **Temps fort annuel**
Objectifs : informer sur la démarche, rendre compte des avancées, sensibiliser, nourrir une réflexion sur la place de l'humain et de la culture dans notre société, créer des liens et croiser les enjeux.
- **Groupe partenarial**
Rencontre du groupe tous les 2 mois environ. Assure la participation de la société civile dans le suivi du projet : importance d'assurer une pluralité de regards et d'expériences. **Dans ce sens, le groupe partenarial est ouvert à tous, à tout moment.**

Objectifs : observer, aider à améliorer (force de proposition pour l'aide à la décision), veiller au sens de la démarche.

- **Groupe partenarial élargi**

Objectif : suivre les actions de l'Agenda 21 des Cultures, assurer le lien et la complémentarité entre les groupes de travail.

Le groupe partenarial élargi proposera un espace de rencontre entre les acteurs engagés dans le projet, mais également un espace de dialogue avec d'autres acteurs engagés dans des actions culture et développement durable (échelle locale, nationale, internationale). Des plénières pourraient dans ce sens être organisées.

- **Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)**

Vice-présidence d'Angers depuis septembre 2012. Statut qui marque la reconnaissance du travail mené par les acteurs du territoire angevin pour la coélaboration de l'Agenda 21 des Cultures.

Objectif : faire connaître l'expérience angevine, participer au travail de réécriture du texte international « agenda 21 de la culture » et favoriser l'échange d'expériences avec des autres villes.



4. Echanges avec les participants

- **Quelle est la réelle activité du groupe partenarial ? Va-t-il travailler sur des outils pour rendre visible l'engagement des acteurs locaux en faveur de l'Agenda 21 des Cultures ?**

- Le groupe partenarial doit être le garant de l'animation de l'Agenda 21 des Cultures. Cela se fera en créant du lien entre les groupes de travail, en organisant des temps d'échanges avec d'autres acteurs engagés sur des réflexions communes en matière

de culture et de développement durable. Le groupe partenarial pourrait également aider à la mise en place d'outils adaptés pour pouvoir communiquer, à l'exemple du travail de communication du réseau Ancre³ sur son site internet. Les acteurs qui souhaitent s'engager en faveur de l'Agenda 21 des Cultures pourraient par exemple se déclarer et être valorisés via internet.

- **Volonté d'une maison de quartier de prendre contact avec des artistes pour mettre en place un projet pour occuper les jeunes durant les vacances. D'une manière plus générale, l'Agenda 21 des Cultures devrait être partenaire de l'évolution des quartiers, pour faciliter leur animation.**
 - Cette réflexion s'inscrit dans la dynamique de l'Agenda 21 des Cultures. Un groupe de travail pourrait être constitué pour tenter de faire émerger un projet.
- **L'animation de l'Agenda 21 des Cultures pourrait également être assurée par l'organisation de réunions du groupe partenarial élargi. Ces réunions constitueraient des plénières ouvertes à tous.**
 - C'est l'optique générale du groupe partenarial élargi : maintenir le lien entre les groupes de travail et les acteurs engagés dans la mise en œuvre d'actions, mais aussi assurer l'animation et la dynamique Agenda 21 des Cultures avec l'ensemble des acteurs du territoire.
 - Dans cette même logique de participation citoyenne, il va falloir déterminer dans quelle mesure relier la dynamique locale en marche autour de la culture et du développement durable, avec la dynamique internationale dans laquelle est insérée Angers (vice-présidence de la commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis). Il va falloir s'emparer collectivement de cette reconnaissance, la faire vivre et la faire connaître sur le territoire.

V. ELEMENTS DE CONCLUSION

1. Calendrier à venir

- Présentation des plans d'actions de l'Agenda 21 des Cultures (actions de la société civile et actions des structures) lors d'une prochaine réunion (à programmer) : montrer la dynamique lancée sur le territoire, avec les acteurs locaux, en matière de culture et de développement durable
- Temps fort autour du développement durable à l'automne 2013
 - Croiser les projets transversaux de développement durable menés sur le territoire (Agenda 21 des cultures, Agenda 21 Climat énergie, Agenda 21 Biodiversité, ...)
 - Un temps fort commun autour du développement durable, et des ateliers spécifiques autour de l'Agenda 21 des Cultures
 - Moment de convivialité et d'échanges

2. Rappel

L'Agenda 21 des Cultures est ouvert aux volontaires et aux initiatives que chacun peut lancer. Différentes formes d'implication :

- Intégrer le groupe partenarial
- S'engager dans des groupes de travail
- Décliner dans sa structure les valeurs de l'Agenda 21 des Cultures

**Pour tout renseignement : mission développement durable
Paméla Bailly
02 41 05 58 34 / pamela.bailly@ville.angers.fr**

³ La mission Ancre a pour objectif de soutenir la structuration du secteur culturel et créatif à Angers. Centre de ressource, elle permet le partage d'information et la mise en réseau des acteurs de ce secteur.